

famili.fr

Maisons de naissance : le projet de loi bientôt au Sénat

Pin it

Commenter

(0)

Mes favoris



©



La proposition de loi sur l'expérimentation des maisons de naissance, proposée par la sénatrice centriste du Rhône Mugnette Dini, sera discutée au Sénat le 28 février prochain.

Une nouvelle alternative de suivi de grossesse et d'accouchement pour les futures mères, voilà ce que propose la sénatrice centriste du Rhône **Mugnette Dini** dans son projet de loi sur l'**expérimentation des maisons de naissance** qui sera présenté au Sénat le 28 février prochain. C'est un grand jour pour l'**Ordre National des Sages-Femmes** qui, depuis de nombreuses années, n'ont cessé de demander l'ouverture de ces établissements, non autorisés en France, apportant une nouvelle prise en charge pour une "**médicalisation raisonnée**". En effet, ces maisons de naissances qui existent déjà, par ailleurs, au Québec, en Allemagne et dans beaucoup de pays de l'Union Européenne, sont une alternative à l'hospitalisation devenue presque systématique des femmes enceintes. La création de ce type de structures permettrait de répondre à la forte demande de femmes souhaitant accoucher dans des conditions **moins médicalisées** et plus sereines. Le plus de ces établissements est de proposer un **accompagnement global** par une sage-femme pendant toute la durée de la gestation et au-delà. Ce système cible uniquement les femmes dont la grossesse est jugée à bas risques pour des questions de sécurité évidentes. Pour **Marie-Josée Keller**, présidente du Conseil national de l'Ordre des sages-femmes, la mise en place de

l'expérimentation de ces structures s'inscrit dans les missions de son association qui visent à privilégier le respect et l'intérêt des patientes et des nouveau-nés.

Le **CALM** (Comme à La Maison) des **Bluets** est une structure d'accueil à moindre médicalisation pour femmes enceintes. Se situant dans le 12e arrondissement de Paris et attenante à l'hôpital des **Bluets**, elle se calque sur le modèle des maisons de naissance Québécoise et se compose de **sages-femmes libérales**. En partenariat avec l'hôpital puisqu'à ce jour, aucun cadre juridique ne permet aux femmes de mener leur grossesse à terme au sein de l'établissement, les patientes sont contraintes de se rendre sur le plateau technique de l'hôpital, accompagnées de la sage-femme, pour mettre au monde leur enfant avant de retourner au CALM. D'autres structures de la sorte existent en France ou sont en projet mais tout comme le CALM, elles ne peuvent pas suivre, jusqu'à son terme, la grossesse des patientes et ont l'obligation de dépendre du service d'une maternité proche pour plus de sécurité.

Et vous, avez-vous envisagé une méthode moins médicalisée pour votre accouchement?

Jeudi 7 février 2013

Pour aller plus loin...

> Lire l'actu [Nouveau rebondissement autour des maisons de naissance](#)

> Lire le dossier [Comment préparer son projet de naissance ?](#)

> Réagissez sur le forum [Accouchement](#)
par famili

Pour en savoir plus : [Expérimentation des maisons de naissance : le projet de loi bientôt au Sénat - Famili.fr](#)